

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1585

28 juillet 2007

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| 321.ECEP S.A. ....  | 76080 | Iddi S.A. ....   | 76034 |
| AlKhor Investment S.A. ....                                     | 76043 | International Consultant & Insurance S.A.<br>.....   | 76043 |
| American Express Financial Services (Lu-<br>xembourg) S.A. .... | 76038 | Iron Mountain Luxembourg S.à r.l. ....   | 76056 |
| Analytical Bioventures S.C.A. ....                              | 76040 | Logiver S.à r.l. ....  | 76035 |
| Arcelor Mittal Sourcing ....                                    | 76053 | Melbury JS S.à r.l. ....   | 76073 |
| Artmarkt Holding S.A. ....                                      | 76062 | Mimosas S.A. ....  | 76042 |
| Artmarkt S.A. ....  | 76062 | Mirko Capital Finance S.A. ....  | 76037 |
| Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l.<br>.....             | 76043 | Monescarsel S.A. ....  | 76043 |
| A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Con-<br>sultants) SA ....   | 76040 | Moonline Investment S.A. ....  | 76070 |
| Bastion Lux Participation S.à r.l. ....                         | 76037 | Othee Holding S.A. ....  | 76069 |
| Bastion Managing Partner S.à r.l. ....                          | 76039 | Patrimonium Opportunity S.à r.l. ....  | 76054 |
| British Vita (Lux II) S.à r.l. ....                             | 76037 | Rainforest S.A. ....   | 76039 |
| British Vita (Lux IV) S.à r.l. ....                             | 76034 | Repco 13 S.A. ....   | 76041 |
| Compagnie Financière Taler S.A. ....                            | 76035 | Rose de Claire S.à.r.l. ....   | 76036 |
| CP (Luxco) II S.à r.l. ....                                     | 76044 | Safeharbor S.A. Holding ....   | 76039 |
| Davos Holding SA ....   | 76035 | Sailing East S.A. ....   | 76037 |
| Davos Holding SA ....   | 76034 | Satine International S.A. ....   | 76041 |
| Dolomies et Chaux ....  | 76041 | Seminvest S.A. Holding ....  | 76039 |
| ENTREPRISE DE TRANSPORTS COR-<br>DELLA Cosimino ....            | 76042 | SILUX Letzebuenger Feier Schutz (L.F.S.)<br>S.à.r.l. ....  | 76042 |
| Epargne MBS Plus ....   | 76080 | SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHI-<br>TECTURE, société d'architectes inter-<br>professionnelle .... | 76068 |
| EPI Advisory S.à r.l. ....                                      | 76035 | Tokyo Properties S.à r.l. ....   | 76038 |
| Euroland S.A. ....  | 76040 | Truss Limited Partner S.à r.l. ....  | 76037 |
| European Promotion Company S.à r.l. ...                         | 76079 | Truss Lux Participation S.à r.l. ....  | 76038 |
| Fidji Luxco (BC) ....   | 76034 | Valleroy S.A. ....   | 76036 |
| Finanz-Zentrum S.A. Holding ....                                | 76040 | View Properties S.à r.l. ....  | 76038 |
| Garibaldi PE S.à r.l. ....                                      | 76042 | Vouvray S.A. ....  | 76036 |
| Gero Investments Lux S.à.r.l. ....                              | 76064 | Winning Funds ....   | 76041 |
| High-Tech Hotel Investments II S.à r.l. ...                     | 76036 |  |       |

**Iddi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perle, 14, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.899.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074104/800597/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00248. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070080356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Davos Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 53.387.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007074101/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07211. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**British Vita (Lux IV) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

EXTRAIT

En date du 22 mars 2006, TPG SPRING (LUX II) S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination en BRITISH VITA (LUX II) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007074205/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074115/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07047. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**EPI Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.075.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074112/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07532. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Logiver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074117/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07533. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Davos Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 53.387.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007074100/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07212. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 72.892.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 mai 2007 à 17.30 heures*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Robert Cuypers en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

D. Eelbode / R. Cuypers

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007074243/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Rose de Claire S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 5, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 70.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

ROSE DE CLAIRE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007074356/2815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08295. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Valleroy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 37.118.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures*

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007074099/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07219. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**High-Tech Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.560,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.710.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074107/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07552. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Vouvray S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.921.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures*

*Administrateurs*

Référence de publication: 2007074098/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07223. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Sailing East S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mirko Capital Finance S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 44.768.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074367/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06648. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 111.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074316/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07396. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Bastion Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 109.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074319/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07431. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**British Vita (Lux II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.584.

EXTRAIT

En date du 22 mars 2006, TPG SPRING (LUX I) S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination en BRITISH VITA GROUP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007074207/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**View Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VIEW PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007074322/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07691. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Tokyo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 104.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOKYO PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007074323/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07697. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**American Express Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Muehlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 10.515.

EXTRAIT

Changement d'adresse d'un Administrateur

M. Haig Graeme T. 28 Keppel Bay Drive no 04-39 Singapore 098649

A été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 juin 2007

Lieu et date Luxembourg, le 7 juin 2007.

E. Wagner.

Référence de publication: 2007074265/26/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 111.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074318/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07403. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Bastion Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 109.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074321/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07428. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Rainforest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 99.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075319/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08238. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Seminvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.835.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075320/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08237. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Safeharbor S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075321/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08235. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Euroland S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 99.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075323/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08230. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Finanz-Zentrum S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075322/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08232. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 72.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. P. Van Keymeulen / E. Patteet

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075314/813/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07337. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 89.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007075292/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08445. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Dolomies et Chaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075345/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08002. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Le bilan pour la période du 31 mai 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075346/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07986. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Repc 13 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007075382/231/14.

(070081592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075416/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06289. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Garibaldi PE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075417/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07036. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Mimosas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 101.682.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075405/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08586. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**SILUX Letzebuenger Feier Schutz (L.F.S.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 54.895.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075415/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA Cosimino, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 93.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour ENTREPRISE DE TRANSPORTS CORDELLA COSIMINO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007075285/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04600. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**AIKhor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 109.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075290/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08436. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Monescarsel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 109.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007075202/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05819. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**International Consultant & Insurance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075201/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

*Pour ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007075286/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04552. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CP (LUXCO) I S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration. The appearer for the above is here represented by Mr Pascal Roumigué, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 24 May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form. Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name CP (LUXCO) II S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

## Chapter III.- Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.** In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole Manager or of the board of Managers.** The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. No meeting of the Board of managers may validly be held in the United Kingdom.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage except in case where such manager is in the United Kingdom.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. No Manager may participate in a telephone board meeting whilst being in the United Kingdom.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 13. ERISA Rights.** For as long as an ERISA FUND or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA FUND will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA FUND to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA FUNDS individually that each ERISA FUND or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the «ERISA Managers»).

The shareholders in each of the ERISA FUNDS include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from (ERISA). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA FUNDS as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA FUNDS to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA FUND directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA FUND (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA FUND for its own benefit and for its own account):

the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA FUND shall reasonably request;

the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA FUND to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested

on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA FUND may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

In the event that the Company ceases to qualify as an «operating company» (as defined in the first sentence of 29 C.F.R. Section 2510 3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a «venture capital operating company» (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a «venture capital investment» (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

For the purpose of this article, ERISA FUND means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA, L.P..

#### Chapter IV.- General meeting of Shareholders

**Art. 14. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.** The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### Chapter V.- Business year.

**Art. 15. Business year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution Right of Shares.** The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a

Statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

**Art. 17. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

**Art. 18. Liquidation.** The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

|  | Shares |
|--|--------|
| CP (LUXCO) I S.à r.l. . . . . .                          | 12,500 |
| Total: twelve thousand and five hundred Shares . . . . . | 12,500 |

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, CP (LUXCO) I S.à r.l., representing 12,500 shares of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, born on 29 April 1956 at Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Fabio Giuseppetti, Investment Manager, born on 29 April 1965 at Roma, Italy, with professional address at 15, Crick Road, Oxford, Oxfordshire OX2 6QL, United Kingdom;

- Daan Knottenbelt, Private equity investor, born on 24 October 1967 at Den Haag, The Netherlands, with professional address at 14, Macaulay Road, London SW4 0QX, United Kingdom;

- Jean Bonnavion, Financial investor, born on 12 July 1971 at Nice, France, with professional address at 48, Wincanton Road, London SW18 5TY, United Kingdom.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any one Manager.

2- The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CP (LUXCO) I S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CP (LUXCO) II S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Actions de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée.

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

## Titre II.- Gérance

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé (s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Aucune réunion du conseil de Gérance ne pourra valablement avoir lieu au Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure sauf dans l'hypothèse où le Gérant se trouve au Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Aucun Gérant ne pourra participer à une réunion téléphonique du conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Droits ERISA.** Aussi longtemps qu'un FOND ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce FOND ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce FOND ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque FOND ERISA individuellement que chaque FOND ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce FOND ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque FOND ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les «ERISA Membres du Conseil»).

Les investisseurs dans chacun des FONDS ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque FOND ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans une manière et mesure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un FOND ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque FOND ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce FOND ERISA à son profit et pour son propre compte):

Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le FOND ERISA l'aura raisonnablement requis;

Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du FOND ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées, comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le FOND ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

Au cas où la Société cesse de qualifier comme une «société opérationnelle» (telle que définie à la première phrase du 29 C.F.R. Section 2510.3-101 (e)), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme «société opérationnelle à capital risque» (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme «investissement à capital risque» (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

Pour les besoins de cet article, FONDS ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P. et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA, L.P. ensembles ou l'un l'autre.

#### **Titre IV.- Assemblée Générale des Associés**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.** L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Droit de distribution des parts.** Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

**Art. 17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

**Art. 18. Liquidation.** La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|  | Parts<br>Sociales |
|--|-------------------|
| CP (LUXCO) I S.à r.l. . . . . .                        | 12.500            |
| Total: douze mille cinq cents parts sociales . . . . . | 12.500            |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

##### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, CP (LUXCO) I S.à r.l., représentant douze mille cinq cent parts du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882Luxembourg;

- Fabio Giuseppetti, investisseur, né le 29 avril 1965 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 15, Crick Road, Oxford, Oxfordshire OX2 6QL, Royaume-Uni;

- Daan Knottenbelt, investisseur, né le 24 octobre 1967 à La Haye, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 14, Macaulay Road, Londres SW4 0QX, Royaume-Uni;

- Jean Bonnavion, investisseur, né le 12 juillet 1971 à Nice, France, avec adresse professionnelle au 48, Wincanton Road, Londres SW18 5TY, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Roumiguié, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2007, Mersch/2007/645. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007074285/243/502.

(070080534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Arcelor Mittal Sourcing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

L'an deux mille sept, le quinze juin,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Le seul et unique actionnaire de la société anonyme ARCELOR MITTAL SOURCING, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 59.577, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originellement sous la dénomination de SIDMAR FINANCE (GROUPE ARBED) S.A., suivant acte reçu par devant notaire Maître Reginald Neuman en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 21 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 27 mars 2007, cet acte contenant le changement de la dénomination en ARCELOR MITTAL SOURCING et la refonte intégrale des statuts,

à savoir:

ARCELOR HOLDING, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 102.898,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant professionnellement au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, les 12 et 13 juin 2007, ci-annexée,

détenant les 100 (cent) actions émises représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) de la Société.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, déclare faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Sur ce, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes qu'il demande au notaire d'acter:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de regrouper les cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, représentant le capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) de la Société, en trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale, avec un pair comptable de mille euros (EUR 1.000,00) par action.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 7.469.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,00) par la création et l'émission de sept mille quatre cent soixante-neuf (7.469) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la Société à partir de leur création.

Ces actions nouvelles seront à souscrire immédiatement en numéraire, au pair comptable de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, et à libérer entièrement à la souscription.

Les actions nouvelles sont et resteront nominatives.

*Troisième résolution*

*Souscription et libération*

L'actionnaire unique de la Société, savoir la société comparante ARCELOR HOLDING, déclare souscrire en numéraire les sept mille quatre cent soixante-neuf (7.469) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, au pair comptable de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, et déclare les libérer entièrement par un versement en numéraire de sept millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 7.469.000,00).

La société souscriptrice ARCELOR HOLDING déclare que chacune des nouvelles actions souscrites est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la Société a dès à présent de ce chef à sa libre disposition la somme de sept millions quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 7.469.000,00), ainsi qu'il en a été justifié par une attestation bancaire au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

A la suite des résolutions ci-avant prises, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,00); il est représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions ci-avant prises.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ quatre-vingt-trois mille euros (EUR 83.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Goedert, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2007, Relation GRE/2007/2675. — Reçu 74.690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 juin 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007074287/213/76.

(070080948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Patrimonium Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.155.

In the year two thousand seven, on the thirtieth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, a «Limited Liability Private Investment Company» incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Companies Registration Office under the number 97332, having its registered office at Blake House, 19C, Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 April 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

acting as sole partner of PATRIMONIUM OPPORTUNITY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.155, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on January 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 596 of April 13, 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The proxy holder of the aforesaid sole partner, representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves that each financial year of the Company will start on 1st January and end on 31 December of the same year with effect of today.

Accordingly, the sole partner further resolves that the financial year which started on 30 January 2007 will close on 31 December 2007.

*Second resolution*

The sole partner resolves the subsequent amendment of the article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth has the following wording:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of the same year.»

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, une «Limited Liability Private Investment Company», constituée et existant sous le droit de Gibraltar, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 97332, ayant son siège social à Black House, 19C Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 27 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle agissant en sa qualité d'associé unique de PATRIMONIUM OPPORTUNITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.155, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 13 avril 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le mandataire du seul et unique associé prénommé a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions ci-après:

*Première résolution*

L'associé unique décide que chaque année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de la même année, avec effet à la date de ce jour.

En conséquence, l'associé unique décide que l'année sociale qui a débuté le 30 janvier 2007 sera clôturée le 31 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à décider, l'assemblée est dès lors close.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2007, Relation: EAC/2007/4554. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007074286/239/77.

(070081042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 260.020.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June at 3.45 p.m.,

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of IRON MOUNTAIN LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 30 May 2007, not yet published, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.498.

The meeting is presided by Ms Soledad Pascual, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jérôme Schmit, with professional address at 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mr Torsten Schmitt, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 100 (one hundred) shares of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 260,000,000.- (two hundred sixty million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) to USD 260,020,000.- (two hundred sixty million twenty thousand United States Dollars) by the issue of 1,300,000 (one million three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each in favour of IRON MOUNTAIN (NETHERLANDS) B.V. (the «Contributor») and subject to the payment of a global share premium of USD 1,021,054,846.- (one billion twenty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars), of which USD 26,000,000.- (twenty-six million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by the Contributor of the 1,300,000 (one million three hundred thousand) new shares issued by the Contributor by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;

4. Cancellation of the 100 (one hundred) shares of the Company contributed by the Contributor and decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars);

5. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 260,000,000.- (two hundred sixty million United States Dollars) pursuant to the above resolutions;

6. Appointment of Mr Bruno Bagnouls as new manager of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 260,000,000.- (two hundred sixty million United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) to USD 260,020,000.- (two hundred sixty million twenty thousand United States Dollars) by the issue of 1,300,000 (one million three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each (the «New Shares») in favour of IRON MOUNTAIN (NETHERLANDS) B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office at Strawinskyiaan 3105, Amsterdam, The Netherlands (the «Contributor»), subject to the payment of a global share premium of USD 1,021,054,846.- (one billion twenty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars) (the «Share Premium»), of which USD 26,000,000.- (twenty-six million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of USD 1,281,054,846.- (one billion two hundred eighty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars).

*Third resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here duly represented by Ms Soledad Pascual, prenamed. The Contributor declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a global share premium of USD 1,021,054,846.- (one billion twenty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars), of which USD 26,000,000.- (twenty-six million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as at 20 June 2007, which will remain hereafter attached, signed by the Company's sole manager.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

*Assets*

- 100 (one hundred) shares representing a 100% (one hundred percent) interest amounting to USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) held by Contributor in the Company (the «Contributed Shares»);
- 200 (two hundred) shares representing a 100% (one hundred percent) interest amounting to EUR 407,299,233.87 (four hundred seven million two hundred ninety-nine thousand two hundred thirty-three Euro and eighty-seven Cents) held by the Contributor in IRON MOUNTAIN EUROPE (GROUP) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Third Floor Cottons Centre, Tooley Street, London, SE1 2TT, United Kingdom (IMEG);
- One quota of CHF 49,000.- (forty-nine thousand Swiss Francs) in IRON MOUNTAIN SWITZERLAND GmbH a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Rheinweg 7, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland, representing a approximately 98% (ninety-eight percent) interest in this entity amounting to EUR 548,572,246.69 (five hundred forty-eight million five hundred seventy-two thousand two hundred forty-six Euro and sixty-nine Cents) held by the Contributor;

A trade receivable due by IRON MOUNTAIN INFORMATION GLOBAL, INC an entity incorporated and validly existing under the Laws of Delaware, having its registered offices at Atlantic Avenue 745, 02111 Boston (Massachusetts), registered with the Office of the Secretary of State, State of Delaware, under number 9401529, to the Contributor in the amount of GBP 56,178.30 (fifty-six thousand one hundred seventy-eight Pound Sterling and thirty Pence), which is equal to EUR 83,093.32 (eighty-three thousand ninety-three Euros and thirty-two Cents);

A trade receivable due by IMEG to the Contributor in the amount of GBP 49.02 (forty-nine Pound Sterling and two Pence), which is equal to EUR 72.51 (seventy-two Euros fifty-one Cents);

Cash at bank in the amount of EUR 2,371.06 (two thousand three hundred seventy-one Euros and six Cents); and

*Liabilities*

A payable in an aggregate amount of EUR 214,551.53 (two hundred fourteen thousand five hundred fifty-one Euros and fifty-three Cents) due by the Contributor to IRON MOUNTAIN INFORMATION MANAGEMENT, INC., a corporation duly incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, resident in the State of Massachusetts, with principal place of business in Boston, Massachusetts, United States of America;

and, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is EUR 955,769,284.- (nine hundred fifty-five million seven hundred sixty-nine thousand two hundred eighty-four Euros), which is the EUR equivalent of USD 1,281,054,846.- (one billion two hundred eighty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars) at the exchange rate as stated on the website «www.oanda.com» as at 19 June 2007. Such evaluation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 June 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Manager's intervention*

Thereupon intervenes the manager of the Company, such as duly represented by Ms Soledad Pascual, prenamed, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the sole manager on 20 June 2007, who requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

It is resolved, in accordance with the provisions of article eleven of the Company's articles of association, to cancel, further to the contribution such as described above, the Contributed Shares.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount corresponding to the aggregate nominal value of the Contributed Shares, i.e. USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars).

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the Articles to be read as follows:

«The Company's share capital is set at USD 260,000,000.- (two hundred sixty million United States Dollars), represented by 1,300,000 (one million three hundred thousand) shares with a nominal value of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each».

#### *Tax exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

#### *Sixth resolution*

It is unanimously resolved to approve the appointment for an unlimited duration of the following individual as B manager of the Company with immediate effect at the date of this deed:

Mr. Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971 in Nancy, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by:

(i) the sole signature of any manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the manager as not exceeding USD 10,000.- (ten thousand United States Dollars); and

(ii) the joint signature of one A manager and one B manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers as being equal or greater than USD 10,000.- (ten thousand United States Dollars).

#### *Estimate of costs*

For the purpose of the tax authorities and registration and the notary, the contribution is valued at EUR 955,769,284.- (nine hundred fifty-five million seven hundred sixty-nine thousand two hundred eighty-four Euros), which is the EUR equivalent of USD 1,281,054,846.- (one billion two hundred eighty-one million fifty-four thousand eight hundred forty-six United States Dollars) at the exchange rate as stated on the website «www.oanda.com» as at 19 June 2007.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 7,149.55.

There being no further business, the meeting is declared closed at 4.00 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt juin à 15.45 heures.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de IRON MOUNTAIN LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 30 mai 2007, pas encore publié, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.498.

L'assemblée est présidée par Mme Soledad Pascual, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Jérôme Schmit, ayant son adresse professionnelle au 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Torsten Schmitt, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 200,- USD (deux cents dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 260.000.000,- USD (deux cent soixante millions de dollars américains) portant ainsi le montant de son capital actuel de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) à 260.020.000,- USD (deux cent soixante millions vingt mille dollars américains) par l'émission de 1.300.000 (un million trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200,- USD (deux cents dollars américains) chacune en faveur de IRON MOUNTAIN (NETHERLANDS) B.V. (l'«Apporteur») et sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.021.054.846,- USD (un milliard vingt et un millions cinquante-quatre mille huit cent quarante six dollars américains) de laquelle 26.000.000,- USD (vingt-six millions de dollars américains) seront alloués à la réserve légale;
3. Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 1.300.000 (un million trois cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;
4. Annulation immédiate des 100 (cent) parts sociales suite à leur apport dans la Société par l'Apporteur et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains);
5. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de 260.000.000,- USD (deux cent soixante millions dollars américains) suite aux résolutions précédentes;
6. Nomination de M. Bruno Bagnouls en tant que nouveau gérant de la Société; et
7. Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 260.000.000,- USD (deux cent soixante millions de dollars américains), de manière à l'augmenter de son montant actuel de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) à 260.020.000,- USD (deux cent soixante millions vingt mille dollars américains), par l'émission de 1.300.000 (un million trois cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200,- USD (deux cents dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de IRON MOUNTAIN (NETHERLANDS) B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, Amsterdam, Pays-Bas (l'«Apporteur»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.021.054.846,- USD (un milliard vingt et un millions cinquante-quatre mille huit cent quarante six dollars américains) de laquelle 26.000.000,- USD (vingt-six millions de dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs, pour une valeur totale s'élevant à un montant de 1.281.054.846,- USD (un milliard deux cent quatre-vingt-un millions cinquante-quatre mille huit cent quarante-six dollars américains).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par Mme Soledad Pascual, pré-nommée. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que définis ci-après, sujets au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.021.054.846,- USD (un milliard vingt et un millions cinquante-quatre mille huit cent quarante-six dollars américains) de laquelle 26.000.000,- USD (vingt-six millions de dollars américains) seront alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par l'Apporteur par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie du bilan intermédiaire de l'Apporteur au 20 Juin 2007 qui restera attachée au présent acte, signée par le gérant de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

#### *Actifs*

- 100 (cent) parts sociales représentant 100% (cent pour cent) du capital social d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille dollars américains) détenues par l'Apporteur dans la Société (les «Parts Apportées»);

- 200 (deux cents) parts sociales représentant 100% (cent pour cent) du capital social d'un montant de 407.299.233,87 EUR (quatre cent sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-trois euros et quatre-vingt-sept centimes) détenues par l'Apporteur dans IRON MOUNTAIN EUROPE (GROUP) LIMITED, une société constituée selon le droit anglais, ayant son siège social au Third Floor Cottons Centre, Tooley Street, Londres, SE1 2TT, Royaume Uni (IMEG);

- une quote-part de 49.000,- CHF (quarante-neuf mille Francs Suisses) détenue par l'Apporteur dans IRON MOUNTAIN SWITZERLAND GmbH, une société constituée selon le droit suisse, ayant son siège social au Rheinweg 7, CH-8200 Schaffhausen, Suisse; représentant environ 98% (quatre-vingt-huit pour cent) des investissements dans cette société d'un montant de 548.572.246,69 EUR (cinq cent quarante-huit millions cinq cent soixante -douze mille deux cent quarante-six euros et soixante-neuf centimes);

- une créance commerciale due à l'Apporteur par IRON MOUNTAIN INFORMATION GLOBAL, INC, une entité constituée et existant valablement sous la loi de Delaware, ayant son siège social au Atlantic Avenue 745, 02111 Boston (Massachusetts), enregistrée auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware, sous le numéro 9401529, d'un montant de 56.178,30 GBP (cinquante-six mille cent soixante-dix-huit livres sterling et trente pence), étant l'équivalent de 83.093,32 EUR (quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-treize euros et trente-deux centimes);

- une créance commerciale due par IMEG à l'Apporteur d'un montant de 49,02 GBP (quarante-neuf livres sterling et deux pence), étant l'équivalent de 72,51 EUR (soixante-douze euros et cinquante et un centimes);

-des liquidités en banque pour un montant de 2.371,06 EUR (deux mille trois cent soixante et onze euros et six centimes);

76061

*Passifs*

-une dette d'un montant total de 214.551,53 EUR (deux cent quatorze mille cinq cent cinquante et un euros et cinquante-trois centimes) due par l'Apporteur à IRON MOUNTAIN MANAGEMENT, INC, une société dûment constituée et organisée sous les lois de l'Etat de Delaware, établie dans l'Etat du Massachusetts, ayant son lieu de gestion effective à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique;

ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à un montant de 955.769.284 EUR (neuf cent cinquante-cinq millions sept cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros), ce qui équivaut à 1.281.054.846,- USD (un milliard deux cent quatre-vingt-un million cinquante-quatre mille huit cent quarante-six dollars américains) selon le taux de conversion tel qu'affiché sur le site web «www.oanda.com» au 19 juin 2007.

Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 juin 2007 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention du gérant*

Est alors intervenu le gérant de la Société, ici représenté par Mme. Soledad Pascual, pré-nommée, en vertu des stipulations du rapport d'évaluation établissant la valeur de l'apport à la date du 20 juin 2007, qui prie le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, il consent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité de la souscription et de la libération.

*Quatrième résolution*

Il est décidé selon les dispositions de l'article onze des statuts de la Société d'annuler, suite à l'apport ci-dessus mentionné, les Parts Apportées.

En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social de la Société est réduit respectivement d'un montant correspondant à la somme totale de la valeur nominale des Parts Apportées, c'est-à-dire 20.000,- USD (vingt mille dollars américains).

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article huit paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à 260.000.000,- USD (deux cent soixante millions de dollars américains), représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 200,- USD (deux cents dollars américains) chacune».

*Demande d'exonération du droit d'apport*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, simultanément à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

*Sixième résolution*

Il est unanimement décidé d'approuver la nomination en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat à compter de la date de cet acte de la personne suivante pour une durée illimitée:

- M. Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Selon l'article douze des statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par:

- la seule signature d'un gérant pour tout paiement ou obligation pouvant être raisonnablement évalué par le gérant comme n'excédant pas 10.000,- USD (dix mille dollars américains); et

- la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour tout paiement ou obligation pouvant être raisonnablement évalué par les gérants comme étant égal ou supérieur à 10.000,- USD (dix mille dollars américains).

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement et du notaire l'apport est estimée à 955.769.284,- EUR (neuf cent cinquante-cinq millions sept cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros), ce qui équivaut à 1.281.054.846,- USD (un milliard deux cent quatre-vingt-un million cinquante-quatre mille huit cent quarante-six dollars américains) selon le taux de conversion tel qu'affiché sur le site web «www.oanda.com» au 19 juin 2007.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.149,55.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Pascual, J. Schmit, T. Schmitt, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 21 juin 2007, Relation: EAC/2007/6879. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007074290/272/347.

(070080804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Artmarkt S.A., Société Anonyme,  
(anc. Artmarkt Holding S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.026.

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARTMARKT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 427 du 9 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 700 du 15 juillet 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Toelen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Celso Gomes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article premier qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARTMARKT S.A.»

2. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) par versement en espèces d'un montant identique moyennant l'émission de 350 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

5. Souscription et libération des 350 actions nouvelles.

6. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

7. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en ARTMARKT S.A. et de modifier le premier paragraphe de l'article premier qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARTMARKT S.A.».

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de mettre les statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) par l'émission de 350 (trois cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'Assemblée admet la société CHARA MANAGEMENT LTD, avec siège social à Nassau, Bahamas, West Bay Street and Sea View Drive, Goodman's Bay Corporate Center, à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

#### Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les 350 (trois cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société CHARA MANAGEMENT LTD, prénommée, ici représentée par Madame Danielle Toelen, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

«Le capital social est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) représenté par 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Toelen, C. Gomes, R. Caurla, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8806. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074368/242/132.

(070080781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

#### **Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.055.850,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered

office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, then residing in Mersch, dated March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of June 2, 2006, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 2, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a Delaware limited partnership, with business address at 520, Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, USA (MP US),

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II, L.P., a Cayman limited partnership with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (MP CAYMAN), and

3. ELQ INVESTORS, LTD., an English limited liability company with registered office at Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A, 2BB, United Kingdom, registered with the companies registrar under number 4762058 (ELQ and together with MP US and MP CAYMAN, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Ms Tulay Sonmez, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000.-), represented by forty-one thousand and eighty (41,080) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 28,850.-) so as to bring the share capital of the Company to one million fifty-five thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,055,850.-) by way of the creation and issue of one thousand one hundred fifty-four (1,154) new shares of the Company, numbered 41,081 through 42,234, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000.-), represented by forty-one thousand and eighty (41,080) shares, numbered 1 through 41,080, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 28,850) so as to bring the share capital of the Company to one million fifty-five thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,055,850.-) by way of the creation and issue of one thousand one hundred fifty-four (1,154) new shares of the Company, numbered 41,081 through 42,234, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

*Subscription - Payment*

The Shareholders, represented as stated here above, resolve the subscription of the new shares as follows:

1. ELQ declares (i) to subscribe to five hundred seventy-seven (577) new shares of the Company, numbered 40,081 through 41,657, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of fourteen thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 14,425.-);

2. MP US declares (i) to subscribe to four hundred and twenty-five (425) new shares of the Company, numbered 41,658 through 42,082, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of ten thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 10,625.-); and

3. MP CAYMAN declares (i) to subscribe to one hundred and fifty-two (152) new shares of the Company, numbered 42,083 through 42,234, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The aggregate amount of twenty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 28,850.-) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million fifty-five thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,055,850.-), represented by forty-two thousand two hundred and thirty-four (42,234) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The shares are numbered from 1 through 42,234.»

The Shareholders acknowledge that as a result of the above, the shareholding of the Company is as follows:

1. MP US owns fifteen thousand five hundred and forty-nine (15,549) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
2. MP CAYMAN owns five thousand five hundred and sixty-eight (5,568) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and
3. ELQ owns twenty-one thousand one hundred and seventeen (21,117) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,700.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huitième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.006, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 2 mai 2007, non publié encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., un limited partnership organisé selon la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 520, Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (MP US),

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (MP CAYMAN), et

3. ELQ INVESTORS, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Peterborough Court, 133, Fleet Street, Londres EC4A, 2BB, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 4762058 (ELQ et avec MP US et MP CAYMAN, les Associés),

Les Associés étant représentés par Mme Tulay Sonmez, juriste, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000,-) représenté par quarante et un mille quatre-vingt (41.080) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-

cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-), afin de porter le capital social de la Société à un million cinquante-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 1.055.850,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-quatre (1.154) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 41.081 à 42.234, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000,-) représenté par quarante et un mille quatre-vingt (41.080) parts sociales, numérotées de 1 à 41.80, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-), afin de porter le capital social de la Société à un million cinquante-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 1.055.850,-), par la création et l'émission de mille cent cinquante-quatre (1.154) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 41.081 à 42.234, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

#### *Souscription - Libération*

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, décident la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. ELQ déclare (i) souscrire à cinq cent soixante-dix sept (577) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 41.081 à 41.657, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatorze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 14.425,-);

2. MP US déclare (i) souscrire à quatre cent vingt-cinq (425) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 41.658 à 42.082, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille six cent vingt-cinq euros (EUR 10.625,-); et

3. MP CAYMAN déclare (i) souscrire à cent cinquante-deux (152) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 42.083 à 42.234, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille huit cent euros (EUR 3.800,-).

Le montant total de vingt-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 28.850,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme un million cinquante-cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 1.055.850,-), représenté par quarante-deux mille deux cent trente-quatre (42.234) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 42.234.»

Les Associés prennent acte que, en conséquence des résolutions prises ci-dessus, la détention de parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. MP US détient quinze mille cinq cent quarante-neuf (15.549) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. MP CAYMAN détient cinq mille cinq cent soixante-huit (5.568) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

3. ELQ détient vingt et un mille cent dix-sept (21.117) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et pour tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.700,-

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: T. Sonmez, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8140. — Reçu 288,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074365/242/191.

(070080738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 52.229.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société civile sous forme de société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle, en abrégé S.I.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.229, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 594 du 16 novembre 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1050 du 17 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Menten, architecte, demeurant professionnellement à Strassen,

Qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Thierry Geldof, architecte, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2, première phrase.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Menten, T. Geldof, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, Relation: LAC/2007/6175. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074292/202/55.

(070080500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Othee Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.940.

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OTHEE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue de Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.940, constituée suivant acte reçu en date du 21 août 1996, publié au Mémorial C numéro 564 du 4 novembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 7.250 (sept mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Olivier Liegeois, comptable, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7626. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007074317/211/63.

(070081045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

#### **Moonline Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.443.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MOON LINE INVESTMENT S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 19, 2007, not yet published in the Mémorial C, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 127.443.

The meeting is presided by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. - To increase the share capital from its amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 125,000.- by issue of 940 new shares having a par value of one hundred (EUR 100.-) Euro each, entirely paid-in;

2. - Subscription of the new shares by the sole shareholder; - Payment;

3. - Change of article 5 §1 of the statutes to be read as follows:

«The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a part value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely paid in»;

4.- Appointment of new directors of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by the amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000.-) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) by issuing of nine hundred forty (940) new shares each with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The total of the new shares are then subscribed, by the sole shareholder:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey here represented by Mr Pierre Mestdagh, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, which declares to subscribe for the nine hundred-forty (940) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to ninety-four thousand Euro (EUR 94,000.-).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Second resolution*

As a result of the first resolution, the meeting resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the statutes to be read as follows:

« **Art. 3. paragraph 1.** «The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a part value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely paid in.»

*Third resolution*

The meeting resolves that the number of directors is fixed at three (3).

The following persons are appointed as members of the Board of Directors for a term expiring at the annual general meeting to be held in 2012:

- Mrs Antonella Graziano, born on 20 Janvier 1966 in Orvieto (Italy), private employee, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

- Mr Philippe Stanko, born on 15 janvier 1977 in Wittlich (Germany), private employee, residing professionally at L-2086 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 3,700.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOONLINE INVESTMENT S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du soussigné en date du 19 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 127.443

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de son montant de EUR 31.000,- au montant de EUR 125.000,- par l'émission de 940 nouvelles actions de cent (EUR 100,-) euros chacune, intégralement libérées;

2. - Souscription des nouvelles actions par l'Associé Unique; - Libération

3. - Modification de l'article 5 §1 des statuts qui auront la teneur suivante:

«La Société a un capital social de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré».

4.- Nomination de nouveaux administrateurs de la Société

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) pour porter le capital social de la société de son mon montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par l'émission de neuf cent quarante (940) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire les neuf cent quarante (940) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quatre-vingt quatorze mille euros (EUR 94.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. paragraphe 1<sup>er</sup>** . La Société a un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3).

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- Madame Antonella Graziano, née le 20 Janvier 1966 à Orvieto (Italie), employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

- Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

76073

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, A. Siebenalter, S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/ 13820. — Reçu 940 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074337/242/152.

(070080737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Melbury JS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.013.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of May.

Before us M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MELBURY PARK HOLDING S.A., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 112.597, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MELBURY JS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by MELBURY PARK HOLDING S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Ely Michel Ruimy, Director, born in Casablanca on December 31st, 1964, residing professionally at 25, Knightbridge, London, SW1X 7RZ, UK; and
  - Mr David Smith, Director, born in New York, US on May 4th, 1940 and residing in 51, Chester Square, GB-SW1W9HS London.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MELBURY PARK HOLDING S.A., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 112.597, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MELBURY JS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

MELBURY PARK HOLDING S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

76079

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Ely Michel Ruimy, Director, né le 31 décembre, 1964, à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X7RZ, UK, et

- M. David Smith, Director, né à New York, US le 4 mai 1940 et demeurant au 51, Chester Square, GB-SW1W9HS Londres.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, LAC/2007/107615. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074945/202/330.

(070081650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**European Promotion Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.626.

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROPEAN PROMOTION COMPANY S.à r.l. ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, constituée suivant constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1459 du 29 juillet 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ravelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et liquidation de la société;
2. Nomination de Monsieur José Frison en tant que liquidateur de la société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

76080

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur José Frison, employé privé, demeurant à B-1470 Bousval, 4, rue Drève Emmanuelle, en tant que liquidateur de la société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs L'Assemblée lui accorde les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

En outre, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, C. Hestin, M. Ravelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007, Relation: EAC/2007/6240. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2007

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007074901/239/48.

(070081428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**321.ECEP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007074778/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05569. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Epargne MBS Plus, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.843.

Faisant suite à l'assemblée générale du 2 mai 2007, sont re-nommés administrateurs:

Jean Marc Vilon, 19, rue du Louvre 75001 Paris - France

Laurent Dubois, 19, rue du Louvre 75001 Paris - France

Nader Motamedy, 515, East 72nd Street, Apt 33F NY 10021 New York - Etats Unis

Christian Jimenez, 77, rue RenéMesseaux 77260 La ferte sous Jouarre - France.

Est re-nommé réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A., 560, rue du Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073914/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01108. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.